

L'établissement de nouvelles stations météorologiques dans les régions arctiques et presque arctique a étendu les services de la Division de la météorologie du ministère des Transports. Le Canada maintient également une station, servie par trois navires météorologiques, à 300 milles de l'île de Vancouver, dans le Pacifique. La station a été établie en décembre 1950 en exécution des engagements du Canada envers l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les États-Unis ont pris en charge une station météorologique de l'Atlantique dont le Canada assurait le fonctionnement à temps partiel.

**Association royale canadienne des aéroclubs.**—A la fin de 1949, l'Association royale canadienne des aéroclubs comptait 33 clubs groupant un total de 5,200 membres. Le vol d'instruction durant l'année a totalisé 25,720 heures et utilisé 124 avions; 366 apprentis ont passé l'épreuve de pilotage.

**Association des industries aéronautiques et du transport aérien.**—Les écoles d'aviation commerciale qui sont membres de l'Association des industries aéronautiques et du transport aérien se chiffrent par 70 à la fin de 1949. Au cours de l'année, 437 élèves-pilotes ont réussi l'épreuve de pilotage et le vol d'instruction a totalisé 31,844 heures.

**Accords aériens internationaux.**—Le rôle du Canada dans le domaine de l'aviation de même que sa situation géographique exigent qu'il collabore avec les autres nations qui s'occupent d'aviation civile internationale. Le Canada a joué un rôle important dans les discussions initiales qui ont donné naissance à l'Organisation de l'aviation civile internationale, généralement connue sous le nom de l'O.A.C.I., dont le siège est maintenant à Montréal. Le Canada a participé activement aux délibérations de l'O.A.C.I. et de ses nombreuses commissions; il a ainsi bénéficié des connaissances aussi bien que de l'expérience de tous les États membres en ce qui concerne les aspects techniques et économiques de l'aviation civile.

Ces dernières années, le Canada a signé des accords concernant l'aviation civile avec l'Australie, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis et, avant la fédération, avec Terre-Neuve.

En raison de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne, le 31 mars 1949, des accords bilatéraux ont été conclus entre le Canada et les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et la France.

En Atlantique-Nord, les Lignes aériennes Trans-Canada ont obtenu de nouveaux droits au Royaume-Uni à l'égard du trafic provenant de l'Irlande, de l'Islande et des Açores. Le gouvernement belge leur a accordé des droits à Bruxelles et le gouvernement français, des droits d'arrêt en France, ce qui leur assure d'autres arrêts possibles en Europe continentale en plus de celui d'Amsterdam, aux Pays-Bas.

Sur la route des Caraïbes, le Canada a obtenu des États-Unis le droit de faire escale à Tampa—St-Petersburg (Floride) ainsi qu'à d'autres ports en territoire britannique dans les Caraïbes, notamment à Barbade, Antigua et en Guinée britannique.

Pour ce qui est de la navigation outre-frontière, les Lignes aériennes Trans-Canada ont obtenu le droit de relier Montréal à New-York.